

Bien-être animal et société

Animal sensible et élevage :
utopie ou réalité?





Together

beyond animal health d animal health

CONTENTS

02 **ÉDITO**

04 **INTRODUCTION**

10 **Marc GOGNY**

Les animaux de production au cœur de l'école d'Alfort depuis 250 ans.

12 **René CARLSON**

Le rôle de la profession vétérinaire dans le bien-être animal.

14 **Françoise DEMODE**

Le bien-être animal est une exigence d'intérêt public.

16 **Michel BARNIER**

Le bien-être animal, "un sujet d'actualité passionnant".

18 **Jean GLAVANY**

La politique des petits pas.

20 **Jean-Pierre Digard**

Ne pas confondre bien-être et bientraitance.

24 **TABLE RONDE**

Thème 1 : Philosophie de la relation homme-animal.

26 **TABLE RONDE**

Thème 2 : L'élevage peut-il être garant du bien-être animal ?

32 **TABLE RONDE**

Thème 3 : Les nouvelles réglementations modifient les modes d'élevage.

36 **TABLE RONDE**

Thème 4 : Les consommateurs sont le premier acteur du bien-être animal.

40 **CONCLUSION**

42 **COMPLÉMENT**

Enquête Ceva Santé Animale - Le point de vue des consommateurs en quelques chiffres

44 **INTERVENANTS**



ÉDITO

Il était naturel que Ceva Santé Animale, 1er laboratoire vétérinaire français, s'associe énergiquement aux 250 ans de l'École Nationale Vétérinaire d'Alfort. Cet anniversaire nous semblait l'occasion de rappeler l'extraordinaire tradition de l'école vétérinaire française que porte l'ENVA qui, rappelons-le, fut la deuxième école vétérinaire créée au monde. Une école que je porte tout particulièrement dans mon coeur puisque c'est à Maison Alfort que j'ai fait mes études vétérinaires ! Je suis Alforien et fier de l'être !



Dr Marc Prikazsky
PDG de Ceva Santé Animale

Vous avez entre les mains les actes du colloque qui a réuni de nombreux de vétérinaires, experts de la santé des animaux mais aussi des personnalités des mondes politique, agricole et de l'environnement.

Le thème du colloque traitait d'un thème particulièrement difficile et souvent polémique : le bien-être animal.

Comme vous le découvrirez dans ces actes que nous avons tenu à faire publier, il s'agit d'un sujet difficile qui engendre souvent des positions très dogmatiques. La remise en question de l'élevage par certains, signifie la disparition des campagnes, des paysages, de tout ce qui a été construit depuis des millénaires. D'un autre côté pour certains c'est l'économique à tout prix, sans faire cas de l'animal. Alors qu'il y a un juste milieu, des éleveurs qui savent faire de l'élevage dans le respect des animaux. Ce n'est pas une question de taille d'élevage mais d'état d'esprit.

Et j'estime qu'il est de notre responsabilité, nous vétérinaires, de veiller au bien-être des animaux. Nous avons un rôle crucial à jouer. Nous sommes les garants du soin des animaux, qu'il s'agisse du traitement des maladies comme de leur bien-être.

Bonne lecture !
Marc Prikazsky

INTRODUCTION



Pour présenter les actes du colloque " Bien-être animal et Société ", qui s'est tenu à l'École nationale vétérinaire d'Alfort (EnvA) le 16 octobre 2016, dans le cadre des manifestations pour l'anniversaire des 250 ans de la création de l'École, nous avons repris une partie de l'introduction du programme de ce colloque, rédigée par les présidents des associations organisatrices :

- L'Association des anciens élèves de l'École nationale d'administration (AAEENA),
- L'Association des anciens élèves et des amis de l'École d'Alfort (AAEAEA),
- Le Réseau de santé publique vétérinaire (RSPV).

“

En janvier 2015, L'Assemblée nationale a adopté une loi qui reconnaît l'animal domestique, dans le Code civil, comme un " être doué de sensibilité ". Le bien-être animal, qui fait référence à la qualité de vie telle qu'un animal individuel en fait l'expérience, tenant compte non seulement de la santé et du bien-être physique de l'animal, mais aussi de son bien-être psychologique et de la possibilité d'exprimer les comportements importants propres à son espèce.

D'un autre côté, la progression marquée de produits se prévalant d'une valeur ajoutée éthique témoigne d'une attention grandissante des consommateurs envers les conséquences - directes ou indirectes - de leurs actes d'achat. Plusieurs indicateurs montrent que la préoccupation croissante pour le bien-être animal s'inscrit dans cette " demande sociale " et dans cette exigence de modes de production plus respectueux et plus justes.

Les études montrent que les conditions ordinaires d'élevage des animaux suscitent une forte réprobation sociale. Les sondages d'opinion relatifs à la perception par le public du bien-être animal et des conditions d'élevage font état de critiques particulièrement sévères à l'égard des pratiques inhérentes à l'élevage industriel.

”

Bien que plusieurs rencontres ou manifestations se soient déroulées au cours de l'année précédente, le colloque avait pour objectif de rester centré sur le bien-être des animaux d'élevage et de répondre aux nombreuses questions soulevées afin de savoir s'il était possible de concilier production, avec ses exigences, et bien-être animal.

Proposer un tel colloque, au sein d'une École vétérinaire, n'était pas neutre car la profession vétérinaire intervient à des nombreux stades de l'élevage et doit pouvoir efficacement conseiller les éleveurs qui le souhaitent. Par ailleurs, les vétérinaires sont perçus par nos concitoyens comme les principaux garants et défenseurs du bien-être des animaux.

Il a été choisi, après un accueil des participants par le directeur de l'École vétérinaire et une introduction par les présidentes de l'Association mondiale vétérinaire et de l'AAEENA, de présenter le sujet par des personnalités politiques, anciens Ministres chargés de l'Agriculture :

- Michel Barnier, qui s'est personnellement très impliqué dans la restructuration de l'École d'Alfort ;
- Jean Glavany, initiateur de l'évolution du Code civil en 2014.

La présentation a été complétée par Jean-Pierre Digard, ethnologue et anthropologue et membre de l'Académie d'Agriculture de France.



Puis le colloque, animé par le journaliste Jean Lebrun, s'est poursuivi par une séquence d'échanges lors d'une table ronde réunissant les principales parties prenantes, permettant de confronter les idées sur différents aspects du sujet :

- la philosophie de la relation homme-animal ;
- l'élevage peut-il être garant du bien-être animal ?
- les nouvelles réglementations modifiant les modes d'élevage ;
- les consommateurs, premiers acteurs du bien-être animal.

Les débats ont ainsi permis de confronter les points de vue entre un philosophe, le professeur Francis Wolff, des scientifiques, les professeurs Luc Mounier et Patrick Pageat, un éleveur, Christiane Lambert, vice-présidente de la FNSEA et la directrice d'une ONG internationale dédiée au bien-être des animaux d'élevage, Léopoldine Charbonneaux. Le Président directeur général du laboratoire Ceva Santé Animale a présenté, en complément, les résultats d'une enquête qu'il avait commandité pour cette réunion.

C'est le président du Conseil national de l'Ordre des vétérinaires qui a conclu ces échanges qui ont confronté les avis et montré qu'il était possible de trouver une position médiane et de faire évoluer la législation.

Nous tenons à remercier sincèrement tous les intervenants qui ont permis la réussite de ce colloque ainsi que la Junior Entreprise de l'Ecole vétérinaire " ProVéto Junior Conseil ", qui a fait un excellent travail de synthèse pour produire ces actes sous une forme rapide à lire, faisant ressortir l'essentiel.

Nous remercions particulièrement le laboratoire Ceva Santé Animale qui a permis la réalisation de ce colloque et qui a pris en charge la mise en forme et la diffusion de ces actes.

Si les éleveurs restent bien les acteurs principaux pour permettre aux animaux d'être élevés dans des bonnes conditions de bien-être, les vétérinaires peuvent intervenir comme conseillers dans les divers types de production et contrôler les structures gérant le transport et l'abattage de ces animaux mais aussi proposer des solutions pour améliorer le bien-être de la naissance à l'abattage des animaux et cela dans tous les types de production.



Jacques Brulhet
Vice-président honoraire du
CGAAER
Vice-président de l'AAEAEA,
Vice-président du RSPV



Jean-Paul Mialot
Directeur honoraire de l'EnvA
Président de l'AAEAEA



Le 13 octobre 2016, le directeur de l'École d'Alfort, Marc Gogny, montre que, malgré les étiquettes d'école parisienne consacrée aux animaux de compagnie, les animaux de production sont, depuis 250 ans, au cœur de sa vocation.

Marc GOGNY

Les animaux de production au cœur de l'école d'Alfort depuis 250 ans.

Ce colloque est l'un des événements organisés pour fêter les 250 ans de l'école vétérinaire d'Alfort. L'élevage et les animaux de production sont dans les préoccupations de celle-ci.

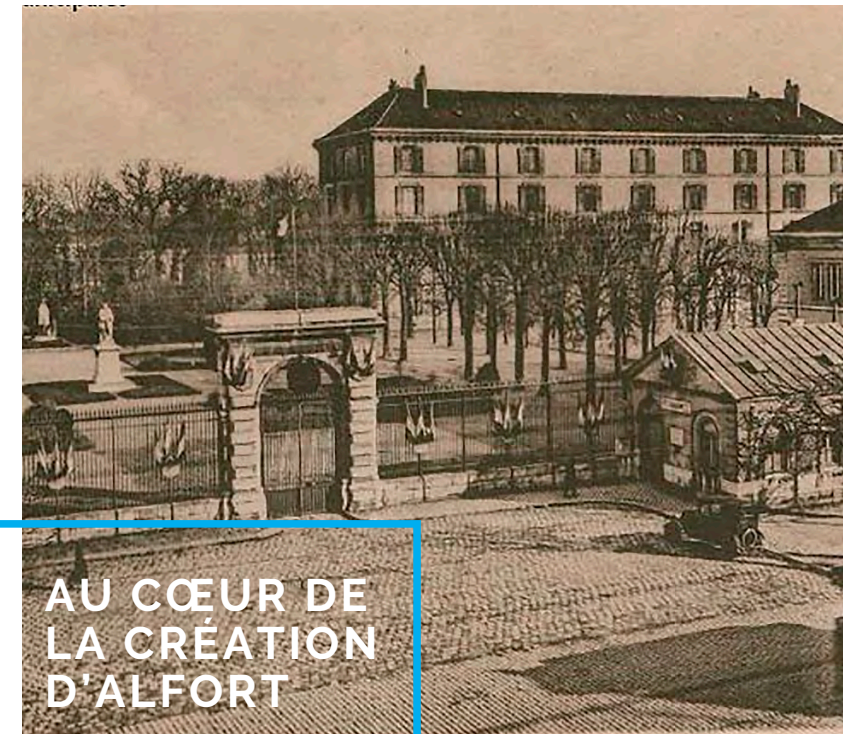
Le directeur de l'École nationale vétérinaire d'Alfort (EnvA), Marc Gogny souhaite la bienvenue aux participants du colloque, sous la forme de 3 mots-clés : " **merci, 250, élevage et animaux de production** ".

Marc Gogny remercie les associations des anciens élèves de l'École nationale d'administration (ENA) et celle des anciens élèves et des amis de l'École d'Alfort, d'avoir été à l'initiative de ces rencontres dans le cadre de la célébration des 250 ans de l'EnvA.



Dans ce vieux bâtiment d'Alfort, baptisé Edmond Nocard, des travaux sur des bovins ont permis de développer le vaccin humain contre la tuberculose (BCG).

Ce bâtiment est en cours de réhabilitation.



L'École d'Alfort est la plus ancienne école vétérinaire encore sur son site d'origine, 250 ans après sa création. Le 12 octobre 1766, il y a presque 250 ans jour pour jour, Jean Soulier était inscrit administrativement comme étudiant à l'École et il y pénétrait avec des étudiants vétérinaires de l'École de Lyon. Ces 250 ans sont riches d'histoire avec un souci d'excellence et une passion à la fois pour la formation des étudiants, pour la recherche et pour la production de données nouvelles. Historiquement, cette école a joué un rôle important dans le domaine de la santé des animaux et dans le domaine de la santé humaine.

Marc Gogny conclut avec un troisième mot clé " élevage et animaux de production ". Ce colloque est consacré au bien-être des animaux, sans distinction sur leur finalité : la compagnie, le sport, les loisirs ou la production de denrées alimentaires. Il a été choisi d'interroger plus particulièrement la question de ce bien-être en élevage, chez l'animal de production. L'École a été créée par Henri Léonard Bertin, ministre de Louis XV avec Claude Bourgelat, pour prendre en main les maladies de l'élevage de manière à mieux nourrir la population. C'était donc l'animal de production qui était au cœur de la création de l'École.

Au cœur de la recherche

Deux cent cinquante ans plus tard, cette préoccupation reste forte. Malgré les étiquettes d'"école parisienne" et "ciblée sur les animaux de compagnie", l'animal de production est au cœur du projet pédagogique. En 2017, un très vieux bâtiment, s'appelant aujourd'hui Edmond Nocard, sera réhabilité. Dans ce bâtiment, furent conduits les travaux sur des bovins qui ont permis l'établissement du vaccin BCG, vaccin humain contre la tuberculose. De plus, l'animal de production est au cœur des thématiques des unités de recherche de l'École, notamment en épidémiologie et en maladies infectieuses.

Pour clore, Marc Gogny explique qu'une chaire d'éthologie, s'intéressant au comportement, a été créée à l'EnvA. Le bien-être est un sujet enseigné par différents experts à l'EnvA, de façon complémentaire et coordonnée avec les autres enseignements, avec une volonté de se préoccuper des questions de santé animale mais aussi du bien-être.



René CARLSON

Le rôle de la profession vétérinaire dans le bien-être animal.

René Carlson, présidente de l'American Veterinary Medical Association, nous livre sa volonté d'éduquer le public sur le bien-être animal.

Quel est le rôle du vétérinaire dans la garantie du bien-être animal dans notre société ?

"La santé est une composante du bien-être." Les vétérinaires ont toujours développé une réelle compassion pour les animaux, et ont toujours été soucieux que leurs propriétaires s'en occupent correctement. Mais, au fil des années, la science s'est essentiellement focalisée sur la santé animale. En s'isolant dans la médecine, les vétérinaires se sont progressivement éloignés de la sensibilité animale. Cependant, ils restent les pionniers de leur bien-être. Pour René Carlson, il est impossible de dissocier la médecine du bien-être animal. En effet, le bien-être et la santé sont intrinsèquement liés, et la rupture de l'un entraîne une dégradation systématique de l'autre.



Les animaux ont été au service de l'homme durant des millénaires. C'est pourquoi l'homme, et en particulier son interlocuteur privilégié qu'est le vétérinaire, doit se porter garant de leur protection, et de la prise en compte de leur bien-être.

Comment la profession peut-elle s'engager auprès des différents acteurs pour protéger le bien-être animal ?

"Le rôle des vétérinaires se résume à communiquer et éduquer". Les vétérinaires se doivent d'éduquer à la fois le public, les propriétaires d'animaux (de compagnie ou de production) et nos responsables politiques.

Le rôle des vétérinaires se résume à communiquer et éduquer

Pour conclure, les vétérinaires doivent concilier science et communication émotionnelle, afin de toucher la sphère publique et politique.



Inauguration du bâtiment Camille Guérin à l'EnvA le 16 octobre 2016

De gauche à droite : Marc Gogny, Michel Herbillon (Député-Maire de Maisons-Alfort), Valérie Péresse (Présidente de la région Ile-de-France), Stéphane Le Foll (Ministre chargé de l'Agriculture)



Françoise Demode, directrice de l'Association des anciens élèves de l'ENA, remplace Christine Demesse, la Présidente de l'AAEENA.

Françoise DEMODE

Le bien-être animal est une exigence d'intérêt public.

La notion de bien-être animal est un sujet qui concerne toute la société de l'Etat aux consommateurs. Le public souhaite que les modes d'élevages soient respectueux. Bien-être animal et exigence d'élevage doivent être considérés ensemble et non séparément.

Françoise Demode insiste sur le fait que " le bien-être des animaux est une exigence d'intérêt public au même titre que le sont la sauvegarde de l'environnement ou le développement durable ". Elle souligne que l'ENA est au cœur des politiques publiques et des responsabilités de l'Etat. A travers le code civil, l'Etat poursuit depuis deux siècles une mission d'instituteur du social, une authentique mission de civilisation.

Certains pourraient s'interroger : en quoi les anciens élèves de l'ENA sont-ils concernés, au-delà de leur simple qualité de citoyens ? En janvier 2015, l'Assemblée Nationale a adopté une loi qui inscrit dans le code civil, "l'animal domestique comme un être doué de sensibilité".



@LP/CN

Exposition de sculptures "Animal en monument", en partenariat avec le Salon national des artistes animaliers et les galeries Estades, dans la cour d'honneur de l'EnvA, à l'occasion de la célébration des 250 ans de l'EnvA

Plusieurs indicateurs montrent que la société est préoccupée par le bien-être animal. Dans le cadre de cette exigence, le public réclame des modes de production plus respectueux et plus justes.

La demande sociale n'est pas tout, l'Etat a des missions d'intérêt général qu'il se doit d'assumer. Il est par nature attentif aux impératifs de la santé publique. Le débat de ce colloque sera axé sur le bien-être des animaux d'élevage et toutes ses implications. Françoise Demode explique que " **les deux questions sont en réalité inséparables : les exigences de production ne doivent pas contredire les exigences du bien-être animal ; elles doivent se répondre** ". Il serait fort naïf de considérer cette question comme simple et aisée. Ces défis engagent directement la responsabilité des différents

acteurs publics, privés et associatifs.

Françoise Demode choisit de citer Montaigne pour illustrer son propos :

"Nous devons un certain respect et un devoir général d'humanité non seulement envers les animaux vivants et ayant une sensibilité mais envers les arbres et même les plantes. Nous devons la justice aux hommes, et la bienveillance et la douceur aux autres créatures qui peuvent le ressentir. Il y a une sorte de relation entre nous et des obligations mutuelles. Il n'est nul besoin de renoncer au propre de l'homme pour reconnaître ces obligations mutuelles, ce devoir de civilisation pour ceux qui vivent sous l'empire de la même nature, dans le même palais."



Michel Barnier, ancien ministre de l'Agriculture et de la Pêche, est une personnalité engagée au sein de l'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort. Il nous invite à une réflexion juridique, sociologique et économique dans le monde de l'élevage.

Michel BARNIER

Le bien-être animal, "un sujet d'actualité passionnant".

Sur le fond du colloque, son message est simple : "un sujet d'actualité et passionnant". Le premier rôle de l'agriculture française est celui de nourrir nos compatriotes. C'est pourquoi Michel Barnier aurait souhaité que le mot "alimentation" figure dans le libellé même de son ministère. Quelques idées fortes inspirent sa réflexion.

La dimension juridique doit être un point d'entrée, puisque le statut de l'animal dans la législation française a évolué substantiellement ces derniers temps. Il peut être intéressant d'ailleurs de regarder la place donnée aux animaux dans les lois de nos voisins européens.

Ensuite, la dimension sociologique des relations homme-animal ne peut être oubliée. Ce n'est que très récemment que nos concitoyens ont pratiquement perdu le contact avec ce que l'on appelait "les bêtes", alors que concomitamment nous observons dans nos sociétés modernes une croissance exponentielle du nombre d'animaux de compagnie.

Enfin, la dimension économique qui touche directement le monde de l'élevage, doit être associée au bien-être animal. Nos éleveurs sont très impliqués pour fournir à leurs animaux les meilleures conditions possibles de vie, d'environnement et de santé.



**DES ANIMAUX,
DES BIEN-ÊTRE.**

"Du moustique à l'éléphant, le règne animal est si vaste que l'on ne peut tout traiter de la même façon"

Peut-être d'ailleurs serait-il préférable de parler de bien-être "des animaux", car la question ne peut pas être abordée de la même façon pour les animaux domestiques et les animaux sauvages.

Une personnalité engagée dans la croissance de l'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort.

Déjà impliqué dans la création du Réseau Santé Publique Vétérinaire, Michel Barnier a participé aux réflexions menées en 2008 et 2009 sur la nécessaire rénovation du site de Maisons-Alfort, alors qu'il était en charge du ministère de l'agriculture. Il a d'ailleurs évoqué plusieurs visites à l'école, dont une avec Valérie Pécresse, désormais Présidente de la région Ile-de-France, qui était alors Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Une ambition nouvelle pour ce site remarquable devait naître. Cependant, construire un campus moderne sur les bases des bâtiments historiques représentait un défi difficile mais possible. Les financements spécifiques furent progressivement mis en place, ce qui a permis l'inauguration du bâtiment Camille Guérin le 13 Octobre 2016.

Michel Barnier adresse ses vœux de succès à l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort, la plus ancienne école vétérinaire du monde encore dans ses murs. Les vétérinaires ont et auront un rôle central dans l'accompagnement de ces évolutions.



Jean GLAVANY

La politique des petits pas.

Jean Glavany est le porte-parole de la politique des "petits pas". Pour faire évoluer la politique vis à vis du bien-être animal, il faut procéder étape par étape. Il a permis le changement de statut des animaux dans le code civil.

Jean Glavany dévoile que " c'est par la politique des petits pas qu'on fera la politique de la réforme du bien-être animal, qu'on fera progresser la cause du bien-être animal ". Il insiste sur le fait que faire évoluer les modes d'élevage pour améliorer le bien-être animal " c'est un travail qui ne se fait pas du jour au lendemain ". Si les politiques sont trop brutaux avec les français en faisant passer des lois radicales, ça ne fonctionnera pas et ce sera un échec pour la société.

Il a été à l'origine du projet de loi pour faire des animaux des " êtres sensibles " dans le code civil. Cet amendement est né d'une initiative de la Fondation 30 millions d'amis et d'un appel lancé par 24 intellectuels.



“

C'est par la politique des petits pas qu'on fera la réforme qui fera progresser la cause du bien-être animal.

”

@maxppp

Is ont demandé que le code civil soit corrigé, car celui-ci considérait toujours les animaux comme un bien meuble. C'est ce qui a poussé Jean Glavany à agir. Grâce à l'aide de Christiane Taubira, il a pu harmoniser le code civil avec le code rural, en transformant le statut des animaux : de biens meubles ils passent à être sensibles.

Le bien-être animal et le monde vétérinaire, monde dont il fait partie, sont intimement liés. Il nous raconte l'histoire qui l'a fait débiter dans ce cheminement. Tout juste nommé ministre de l'agriculture, en 1998, il se rend à un conseil européen à Bruxelles dont le sujet est la taille des cages des poules. Une manifestante porte une pancarte " Mr Glavany, les poules comptent sur vous ". C'est à ce moment qu'il comprit à quel point les exigences du bien-être animal pesaient sur ses épaules.



Jean-Pierre Digard

Ne pas confondre bien-être et bienveillance.

Jean-Pierre Digard, anthropologue, directeur de recherches émérite au CNRS, membre de l'Académie d'agriculture de France, s'attarde à retenir les termes inhérents à la définition du bien-être. Il distingue le bien-être de la bienveillance, l'animal de production de l'animal de compagnie, et dénonce l'anthropomorphisation des uns et des autres.

Le terme " bien-être " découle d'abord d'une erreur de traduction, révèle Jean-Pierre Digard. En effet, dans les années 1970, l'expression " bien-être " animal fut introduite en France suite à une traduction inexacte de l'anglais d'" animal welfare " qui signifie littéralement " bienveillance animale ". Cette notion fut introduite par l'agriculture anglo-saxonne puis imposée par les institutions internationales aux agricultures françaises à un moment où elles n'étaient pas en mesure d'appliquer ces critères.

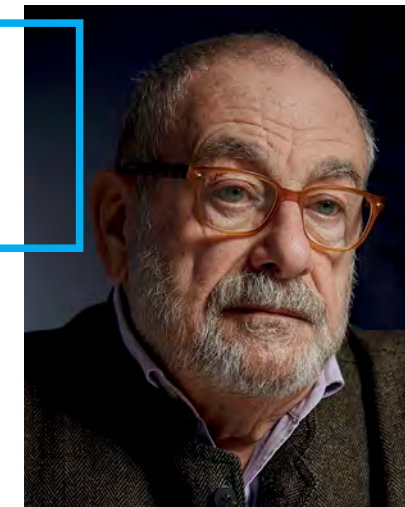
" La notion de bien-être animal est donc floue. Si l'on respecte l'origine anglo-saxonne, nous aurions tout intérêt à parler de critères d'adaptation des animaux à des conditions d'élevage ".

Pour Jean-Pierre Digard, ce flou est à l'origine de son emploi abusif par les associations de protection animale. **"Gardons également à l'esprit qu'une insistance trop exclusive sur le bien-être animal risque de compromettre le bien-être de l'éleveur"**. Ces imprécisions autour du terme **" bien-être animal "** sont désormais, pour Jean-Pierre Digard, à l'origine de décennies d'affrontements législatifs et sociaux, qui vont davantage compliquer la situation que la simplifier.

MÉDIATEURS PLUS MÉDIATISÉS QUE COMPÉTENTS

Les mouvements animalistes évoquent les 98 % d'ADN commun entre l'Homme et le chimpanzé, il-

lustrant leur ambition de placer l'animal à hauteur égale de l'Homme. Peut-être, mais cette pensée restrictive fait l'impasse sur les 2 % de gènes codants qui font toute la différence. De plus, gardons à l'esprit que l'Homme a 45 % de gènes communs avec la carotte et l'artichaut. Cela permet de relativiser ". Jean-Pierre Digard critique la pétition de 24 intellectuels en faveur de l'amendement du Code civil. Il parle en effet de " médiateurs plus médiatisés que compétents ". Il en est de même du colloque " Nous et l'animal " au Sénat. Précédé par un lobby intense, ce colloque a selon lui occulté l'avis des scientifiques et



©Bruno Levy / Divergence

des professionnels de l'élevage. Jean-Pierre Digard conclut en nous mettant en garde contre les conséquences de ces débats. Il juge les mouvements animalistes comme des extrémistes qu'une spirale de la surenchère pousse à réclamer pour les animaux un statut égal à celui de l'Homme, ce qui aurait pour effet de mettre fin à toute possession, production et utilisation d'animaux. Pourquoi l'Homme serait-il toujours considéré comme une espèce nuisible ? Quel éleveur serait assez irresponsable pour présenter sur le marché des animaux n'étant pas " en état ", et par conséquent invendables ?

"Bref, l'animalisme est un antihumanisme" conclut Jean-Pierre Digard.

Animaux domestiques ou de compagnie

" La vache, le cheval, et le porc, sauf cas exceptionnels, ne sont pas des animaux de compagnie ! À l'inverse, tous les chiens et chats ne sont pas des animaux de compagnie ". La confusion entre " animaux domestiques " et " animaux de compagnie " est devenue presque systématique, notamment dans la grande presse. Il est nécessaire de distinguer ces deux termes. De plus, le mot " animal " doit être employé au pluriel, car gommer la diversité animale (il existe une dizaine de millions d'espèces) est un frein à toute réflexion.

Les sondages sont biaisés

Les sondages d'opinion, organisés par les mouvements militants, ont donné des résultats extraordinaires : " 90 % de nos concitoyens en faveur d'une reconnaissance de la sensibilité animale ". En revanche, les sondages organisés par des institutions publiques comme le Credoc (Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie) selon des méthodes scientifiques, sur des échantillons représentatifs, conduisent à des proportions de végétariens et de végétariens inférieures à 2%.

“
Si l'Homme et
le chimpanzé
ont en commun
98 % d'ADN, il
reste 2 % d'ADN
qui font toute la
différence.

Jean-Pierre Digard



©CNN



D'ailleurs, l'Homme a aussi
45 % de gènes communs
avec la carotte et l'artichaut.
Cela ne fait pas de l'Homme
un demi-végétal.

Jean-Pierre Digard alerte sur l'objectif des mouvements animalistes de
placer toutes les espèces animales sur un pied d'égalité, ce qui mettrait
fin à toute possession, élevage et utilisation d'animaux par l'Homme.



TABLE RONDE

Thème 1 :

Philosophie de la relation homme-animal.



La philosophie réunit des courants de pensées contradictoires, permettant soit de justifier l'élevage soit de le renier en l'accusant de "machinerie animale".

Jean Lebrun, Journaliste

A quand remonte la philosophie de la relation homme-animal, et quelles en sont les grands mouvements ? Devons-nous adopter les pensées de Descartes et sa "machine animale", ou la douce philosophie de Montaigne ?

Francis Wolff



Le comportement de l'homme face à l'animal remonte à l'antiquité, et la philosophie à son égard, est fluctuante. Les philosophes ont toujours développé des opinions divergentes, allant de la " machine animale " de Descartes à la tradition philosophique douce de Montaigne qui place l'Homme dans le " palais de la nature."

Aujourd'hui, est née une mode anti-Descartes, l'accusant d'avoir incité l'Homme à se rendre maître et possesseur de la nature en s'accordant l'unique possession de la conscience sensible. Ces quinze dernières années ont vu les préoccupations de l'Homme changer de nature, et certaines confusions ont empoisonné les discours. A l'origine, orientés sur la bienveillance animale en élevage (welfare), les débats se sont progressivement orientés sur le bien-être animal (wellbeing), puis vers une tournure extrémiste appelée l'antispecies, demandant la libération totale des animaux.

CONCLUSION : Les pensées philosophiques divergent, c'est pourquoi nous devons écarter les pensées extrêmes et considérer l'élevage comme un équilibre, un partage, entre l'Homme et l'animal.

Or, se priver des animaux revient à renier la relation homme-animal que nos anciens ont bâtie depuis la naissance de l'agriculture, de l'élevage et de la domestication il y a 11 000 ans. Cet extrémisme est la conséquence d'une médiatisation à sens unique fondée sur la persécution de l'animal par l'homme. La justification de ce mouvement se dit scientifique : l'homme est un animal, donc la relation homme-animal doit-être identique à la relation interhumaine. Cet argument associe thèse et antithèse ; si la science confond l'homme et l'animal, l'homme ne justifierait pas sa relation avec l'animal par la science. De plus, l'Homme norme ses comportements sur son destinataire : pouvons-nous croire que nos paroles soient identiques entre homme et animal ? Cette confusion inter-espèces est à l'origine de l'antispecies. Nous ne devons pas ignorer les pensées philosophiques existantes, mais les stratifier. En effet, cet échange affectif fait partie intégrante de la vie européenne du XXIème siècle. Ainsi, devons-nous rester offusqués des mauvais traitements infligés sur les animaux.

Une pensée raisonnable est d'adopter des devoirs humains différents selon les espèces animales et leurs besoins. Quel type de contrat moral implicite avons-nous avec une espèce donnée ? Il est aberrant de confondre le contrat moral humain envers un chien de chasse et un chien de salon, comme entre l'animal de compagnie et l'animal de production. Si nous devons offrir de l'affectif à notre animal de compagnie, nous avons le devoir de protéger les animaux de production, de leur fournir une alimentation correcte, de contrôler leur reproduction.... Ce contrat désamorçe toute confusion entre animal et machine de production.



TABLE RONDE

Thème 2 :

L'élevage peut-il être garant du bien-être animal ?



L'élevage se définit comme la production et l'entretien d'animaux domestiques ou sauvages à des fins utiles pour l'Homme. Comment associer la production au bien-être animal ?

Jean Lebrun, Journaliste

Comment réussir à justifier l'équilibre du contrat homme-animal alors que la taille des exploitations ne cesse de croître ?

Christiane Lambert

Effectivement, la taille des exploitations d'élevage est en augmentation ; pour l'élevage porcin, les structures comprenaient en moyenne 100 truies en 1980 et 180 truies en 2016. Cependant, il est incorrect d'associer systématiquement un grand élevage avec des conditions médiocres de vie. Nous devons justifier l'équilibre du contrat homme-animal par l'implication de l'éleveur dans les besoins de ses animaux. Si l'éleveur parvient à assister chacune de ses 230 truies à leur mise-bas, alors le contrat moral est respecté.

Jean Lebrun

Michel Pastoureau a dit : " Les porcheries industrielles sont des lieux abominables, constituant une sorte d'enfer sur Terre pour les animaux qui s'y trouvent. Les truies sont enfermées par centaines dans des espaces qui leur interdisent de se déplacer. Leur vie durant, elles ne voient jamais la lumière du soleil, ne fouillent jamais le sol, sont nourries d'aliments chimiques, gavées d'antibiotiques, inséminées artificiellement. Elles doivent produire le maximum de porcelets en une seule portée, avoir le maximum de portées dans les quelques années de leur misérable vie, et lorsqu'elles ne sont plus fécondes, elles partent à l'abattoir. " Que pensez-vous de ce tableau sombre ?

Christiane Lambert

"Apocalypse Now". Ces pensées discriminantes tuent le débat.

Léopoldine Charbonneau

L'association Compassion in World Farming ne se dit pas anti-élevage, mais en faveur de l'élevage extensif. Bien entendu, certains la qualifient d'extrémiste, mais il faut dénoncer un défaut de caricature mutuel. De petits élevages peuvent être intensifs, et de grands élevages extensifs. L'élevage extensif serait l'unique organisation en accord avec le respect de l'animal.

Jean Lebrun

Les vidéos de l'élevage de C. Lambert montrent une qualité de vie optimale. Pourtant, ils ne peuvent sortir.

Christiane Lambert

Avant de débattre sur les sorties d'un animal, nous devons nous interroger sur leur nécessité.

Pour L. Charbonneau, et selon sa vision extensive de l'élevage, un animal a le besoin de sortir. Or, les études identifient les besoins porcins en termes de chaleur, surface et type de surface, comportements (jouets, enfouissement), mais excluent les besoins de sortie.

De plus, les associations accusent les élevages, mais ne s'interrogent jamais sur les sorties d'un chien ou chat vivant en appartement. S'interroge-t-on en effet sur la nécessité de prendre notre chat au travail ? Cette question révèle toute l'injustice de la considération des élevages.

"J'ai un chat et un chien de compagnie. J'ai des animaux d'élevage. Je ne les considère pas de la même façon". Et, cette injustice est justifiée par l'anthropomorphisme du XXIème siècle ; les images publicitaires (le chien et sa casquette, la vache et son costard) en démontrent le sens.

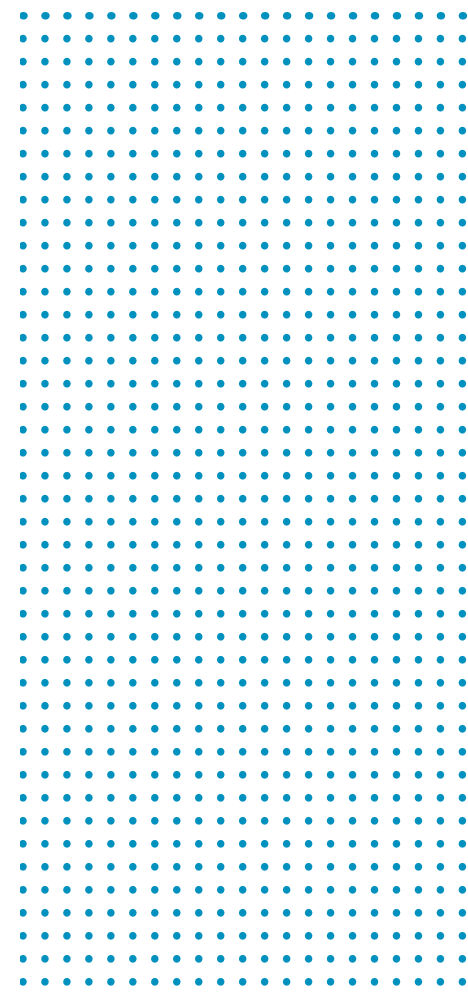


“
J’ai un chat et
un chien de
compagnie. J’ai
des animaux
d’élevage. Je ne
les considère
pas de la même
façon.”
Christiane Lambert



Depuis le Fordisme,
la limitation des
comportements et
gestes de l’homme est
tangibile. L’homme a
étendu cette évolution
à l’animal et ses
conditions d’élevage.
Comment objectiver le
bien-être ?

Jean Lebrun



Luc Mounier

“ Dire qu’une vache
a besoin de brouter
et de sortir, c’est
vrai. Dire qu’un porc
n’a pas besoin de
sortir, c’est aussi
vrai. Un porc n’a pas
les mêmes besoins
qu’une vache.”

Les critères du bien-être
animal peuvent être en
effet objectivés de façon
scientifique. Certains
diront que le bien-être
animal est une notion
floue, mais en réalité
ce flou est une fausse
impression de l’approche
multidimensionnelle du
comportement animal.

“un porc n’a
pas les mêmes
besoins qu’une
vache”

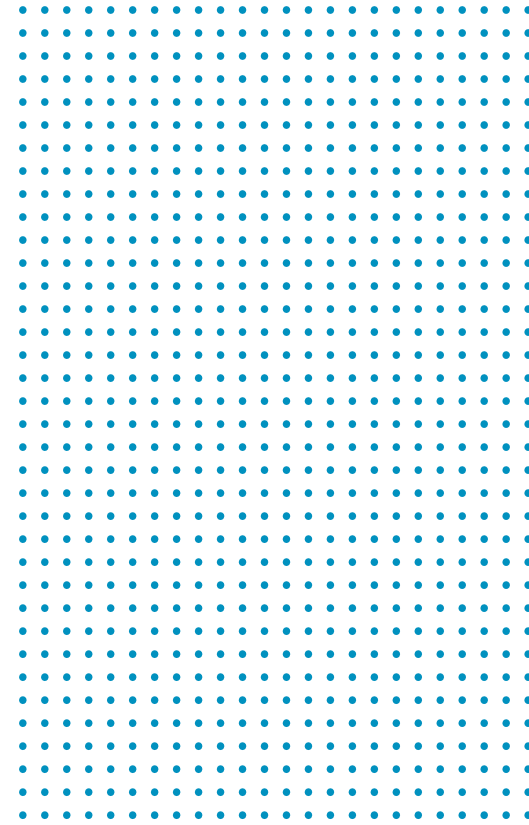


Luc Mounier

De plus, les réflexions sur le bien-être animal seront constructives à la condition sine qua non de l'absence de catégorisation. En effet, le bien-être animal dépend surtout des pratiques de l'élevage. Son évaluation la plus objective se fera donc sur le terrain, en se basant sur les indicateurs animaliers (conditions de vie de l'animal, indicateurs comportementaux et de production). Ainsi, l'unique importance de l'évaluation est la propre perception de l'animal. Un exemple simple est la normalisation des logettes de stabulation en élevage bovin ; l'homogénéisation des mesures ne respecte pas l'hétérogénéité des vaches du troupeau.

“ Le chien n'est plus un loup ”

Patrick Pageat

**Patrick Pageat**

“Le chien n'est plus un loup.” Pour P Pageat, il est incorrect d'évaluer le bien-être animal par des critères liés à l'animal primitif. En effet, l'espèce domestique n'est pas une espèce captive ou asservie par l'homme, mais une espèce qui a été capable d'évoluer au cours du temps et partager la niche écologique humaine. De plus, les

méthodes d'évaluation du bien-être animal reposent en réalité sur des indicateurs du mal-être. Or, ne pas exprimer de signes de mal-être n'est pas synonyme de bien-être.

Enfin, l'approche du bien-être repose sur un équilibre homme-animal. Si l'on oublie un des membres, l'équation n'est plus équilibrée et conduit à la rupture du contrat. En effet, l'association durable entre l'homme et certaines espèces conduit à des dons (don de nourriture, assistances) contre la production. Si nous prenons l'exemple des bains de poussière obligatoires pour les élevages de volailles, ces bains sont en réalité de magnifiques sites de multiplication des faux poux rouges des volailles. Cet exemple illustre un anthropomorphisme aberrant dans l'évaluation du bien-être animal.

CONCLUSION : Le bien-être animal dépend des pratiques de l'élevage. Et c'est en associant le bien-être de l'éleveur au bien-être animal que nous pourrions conclure à un équilibre viable entre l'homme et l'animal.

Ainsi, ce débat s'est centré sur le bien-être animal en élevage. Cependant l'élevage est un sujet vaste, allant de la naissance à la mise à mort de l'animal. Le sujet des abattoirs, simplement évoqué, est en effet sensible. Une ébauche de réponse fût proposée par C. Lambert, caractérisant la mise à mort comme “un acte dur et triste, mais qui s'est considérablement amélioré avec les nouvelles contentions des abattoirs modernes.” Enfin, des discussions avec les cultes religieux sont nécessaires.

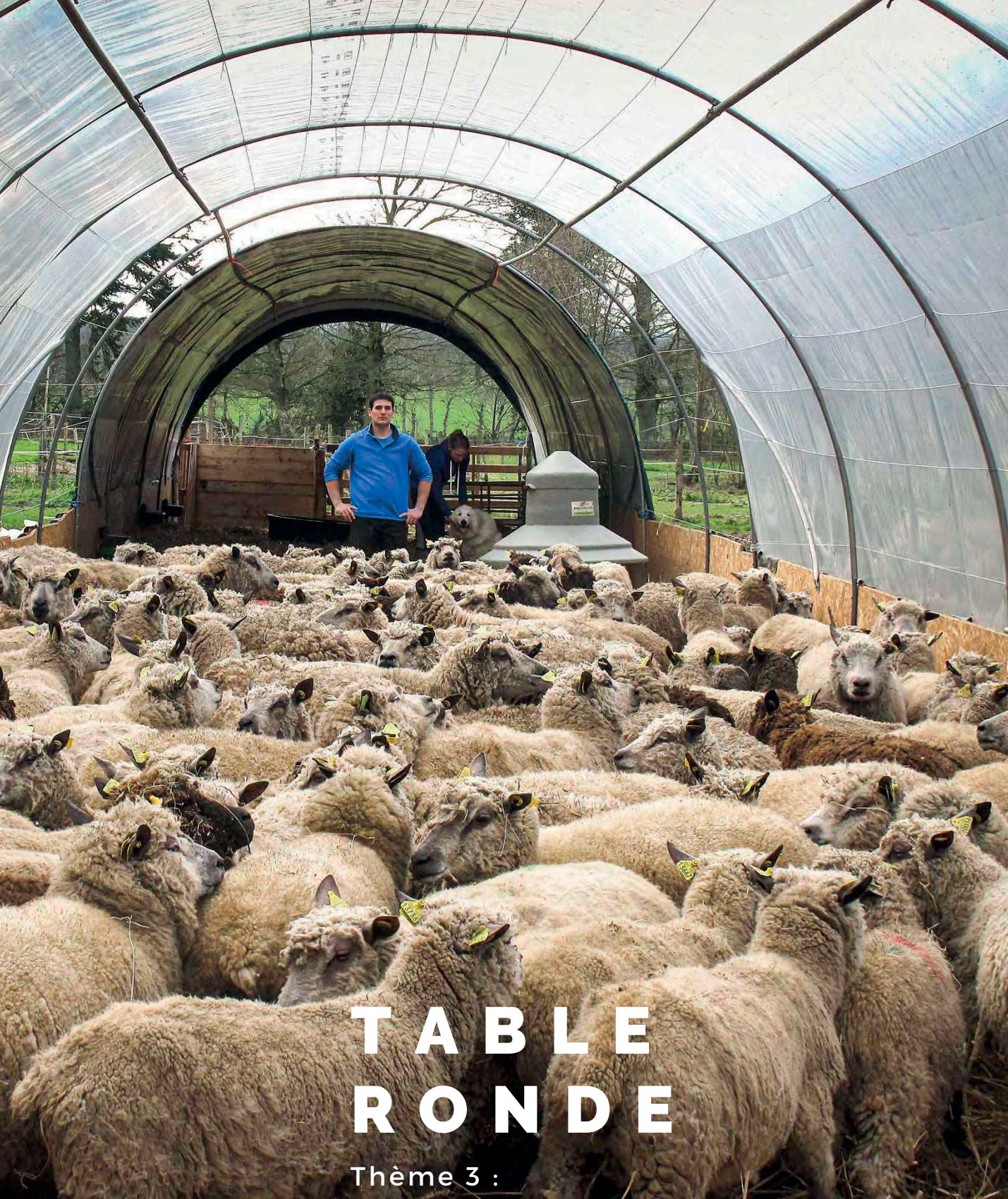


TABLE RONDE

Thème 3 :

Les nouvelles réglementations modifient les modes d'élevage



Les nouvelles réglementations permettent d'améliorer le bien-être animal dans une certaine mesure. Elles sont le minimum à respecter et doivent avoir pour objectif une obligation de résultats. Les éleveurs sont des acteurs de ce changement et s'adaptent à ces nouvelles normes.

Jean Lebrun, Journaliste

Les nouvelles réglementations françaises ou européennes concernant les modes d'élevage freinent-elles les éleveurs ?

Christiane Lambert

Christiane Lambert, éleveuse de porc, donne son avis sur l'impact des législations sur l'élevage et sur l'éleveur. Depuis les années 1970, les réglementations ont évolué, les agriculteurs se sont adaptés, les bâtiments qui existaient il y a 20 ans n'existent plus. Elle cite les exemples suivants : " depuis 2013, les truies doivent être en liberté, les poules doivent avoir des cages de plus grande taille ".

Les éleveurs suivent des formations pour s'adapter à ces nouvelles législations. En 2015, la FNSEA a organisé plus de 500 formations à destination des éleveurs, a réalisé des chartes et des guides de bonnes pratiques.

Christiane Lambert informe néanmoins que certaines législations découragent les éleveurs. En 2013, les éleveurs ont été dans l'obligation de détacher les truies. Cette nouvelle réglementation est apparue en même temps qu'une crise importante dans l'élevage porcin. 10% des éleveurs " ont jeté l'éponge " selon Christiane Lambert. Pour suivre et appliquer de nouvelles réglementations, il faut du temps, et il faut surtout que l'éleveur réussisse à rester rentable. Les éleveurs sont dépendants du marché, s'ils ne sont pas compétitifs, leur exploitation est vouée à périr.

Luc Mounier

Luc Mounier tient à préciser que cette mise aux normes ne s'est pas réalisée

dans l'urgence. La réglementation visant à détacher les truies est parue en 2001 et elle est devenue obligatoire en 2013.

Christiane Lambert

Selon la vice-présidente de la FNSEA, certaines de ces nouvelles réglementations ont un réel effet positif sur le bien-être des truies : "Les truies détachées, je le dis objectivement, ont plus d'aisance, ont un comportement différent. Mes truies sont plus sociables, elles se parlent entre elles, elles se touchent. Elles pèsent 20kg de plus à l'âge de la réforme. Donc ce sont des animaux différents mais nous avons mis du temps pour y arriver." Mais, ces nouvelles réglementations ont un coût financier et moral pour les éleveurs. Lorsque des éleveurs rénovent leurs bâtiments et investissent 500 000 €, ils souhaiteraient avoir la reconnaissance de la société qui souligne leur capacité à s'adapter. A la place de cette reconnaissance, ils font l'objet de critiques. Christiane Lambert exprime le mal-être d'éleveurs, selon elle, ils "ne supportent plus d'être constamment vilipendés par la société." La solution, proposée par Christiane Lambert, est l'ouverture des portes des élevages aux consommateurs. Pour qu'ils découvrent par eux-mêmes ce que sont les exploitations d'aujourd'hui, que les éleveurs ont su s'adapter aux nouvelles réglementations.

"Certaines de ces nouvelles réglementations ont un réel effet positif sur le bien-être des truies".

Luc Mounier

Luc Mounier insiste sur le fait que les réglementations, elles-aussi, doivent évoluer. Elles ne doivent pas seulement se cantonner à une obligation de moyens mais évoluer vers une obligation de résultats. Il prend l'exemple des élevages de poulets de chair. Il est plus intelligent d'étudier le taux de mortalité dans le poulailler plutôt que de définir une densité maximale. En effet, "si on a une mortalité qui est en dessous du seuil, on peut se permettre d'avoir une densité plus importante." D'après Luc Mounier, la réglementation doit imposer des normes minimales, que l'éleveur doit respecter. Ensuite, en fonction de l'élevage et de l'éleveur, il faut s'adapter. Il tient à souligner que certes, l'éleveur est au cœur de la problématique du bien-être animal, mais le vétérinaire et tous les techniciens et professionnels du milieu ont également un rôle très important à jouer dans ce domaine.



Les éleveurs suivent des formations pour s'adapter à ces nouvelles législations

Luc Mounier



"La socialisation a trop souvent été oubliée dans l'équation du mode d'élevage idéal".

**Léopoldine Charbonneaux**

Léopoldine Charbonneaux conclut cette réflexion sur les réglementations. Elles permettent d'assurer la protection animale et non le bien-être animal. Ces réglementations sont donc le minimum à respecter. Elle est d'accord avec le point de vue de Patrick Pageat, la socialisation a trop souvent été oubliée dans l'équation du mode d'élevage idéal. Elle propose même de revenir à l'élevage des races plus rustiques qui sont justement plus adaptées à ces considérations.

Patrick Pageat

Patrick Pageat insiste sur un autre problème lié à l'établissement de ces nouvelles réglementations. Lorsque les législateurs ont créé de nouvelles normes, ils ont parfois oublié d'inclure les animaux dans leur réflexion. Ethologue de formation, il explique que, pour vivre en société, les mammifères et les oiseaux possèdent des compétences qui sont génétiquement codées. Ces compétences sont ensuite développées au cours de la vie de l'animal, lors de l'attachement maternel et lors de la confrontation avec les congénères.

Les hommes selon Patrick Pageat " pour des raisons qui sont liées à l'hygiène, c'est-à-dire la prévention des maladies, ont essayé de contrôler ces périodes ; mais, il y a des risques de contamination importantes lors de ces périodes ". L'élevage a été segmenté, le naisseur n'est pas forcément l'engraisseur, les cycles de vie des animaux sont

dissociés. De plus, l'individu mâle a été exclu des élevages pour mieux contrôler la reproduction. Donc, lorsque de nouvelles normes imposent aux éleveurs de replacer les animaux dans des conditions comportementales qui impliquent les échanges sociaux, ça ne fonctionne pas du jour au lendemain. "C'est-à-dire que quand vous avez des populations animales qui se sont développées sans que la socialisation ait réellement eu lieu, il faut un moment ensuite avant qu'ils récupèrent les compétences qui permettent par exemple de ne pas se dévorer en cas de conflits." Il est donc nécessaire de redonner ces compétences sociales aux animaux d'élevage.





TABLE RONDE

Thème 4 :

**Les consommateurs sont le premier
acteur du bien-être animal**



**Manger de la viande c'est aussi
une tradition, c'est culturel.**

Christiane Lambert 



Alors que les habitudes des consommateurs changent, elles ne vont pas toujours dans le sens du bien-être animal et sont parfois contradictoires. Les consommateurs sont préoccupés par le bien-être animal, mais, au moment de l'achat, leur choix ne reflète pas toujours leur croyance. Il est nécessaire d'informer les consommateurs et de les avertir sur les conséquences de leurs modes de consommation.

Jean Lebrun, Journaliste

Comment peut-on expliquer le déclin de la consommation de viande bovine et porcine en France ?

Léopoldine Charbonneaux

Actuellement, la consommation de viande bovine et porcine est en effet en déclin, explique Léopoldine Charbonneaux. Dans une perspective plus grande, la consommation actuelle de viande est néanmoins supérieure à celle des années 1970-1990. Pour améliorer significativement le bien-être animal, il faudrait réduire la production et améliorer les conditions d'élevage. L'élevage devrait tendre vers des conditions qui respectent mieux les animaux et qui redonnent une place à l'éleveur. Les consommateurs voient des images à la télévision de l'élevage industriel, caricaturé par moment, ils décident donc de rejeter certains modes de production. L'association CIWF, dont Léopoldine Charbonneaux est la directrice, tente de montrer aux consommateurs qu'il existe d'autres modes d'élevage : des élevages plus extensifs. Cette association s'attache à travailler avec des grandes entreprises agro-alimentaires pour les aider à prendre en compte le bien-être animal en élevage et proposer aux consommateurs une alimentation raisonnée.

Christiane Lambert

Aujourd'hui, les consommateurs veulent connaître l'origine des productions et des modes de production, il y a une demande c'est incontestable. Les éleveurs, représentés au colloque par Christiane Lambert, sont conscients de cette demande, ils essayent de mettre en place de la vente directe, avec différents circuits dont le e-commerce. Certains consommateurs

souhaiteraient revenir à " une agriculture d'antan ", les publicités vont dans ce sens. Mais, a contrario, la restauration hors-domicile explose. Les consommateurs souhaitent que l'élevage réponde à cette demande. Or, "80% des volailles que l'on mange dans la restauration hors domicile vient d'Allemagne et de poulaillers qui sont 10 fois plus grands que les nôtres." Il y a donc une puissante disparité entre ce que pensent et veulent les gens et ce qu'ils mangent.

Selon Christiane Lambert, la baisse de consommation de viande est en partie due à l'évolution de la société. Les métiers sont de moins en moins physiques, les hommes ont donc moins besoin de viande. Parallèlement à cela, le consommateur est face à des produits qui se diversifient de plus en plus, avec par exemple le développement de la consommation du poisson. Ce sont des pistes pour expliquer que la consommation de viande de porc ait diminué de 10% sur les 10 dernières années.

Face à la montée croissante des militants anti-viande et des pro-vegan, Christiane Lambert répond que "manger de la viande c'est aussi une tradition, c'est culturel, on a en France des recettes magiques autour de la viande." Il faut laisser aux consommateurs leur libre arbitre face à la consommation de viande. Elle raconte qu'elle fait visiter son élevage à des enfants. Elle leur explique que ce sont des animaux qui sont élevés pour être mangés. A la fin de la visite, elle offre des produits charcutiers aux enfants et ils en sont friands. Il faudrait donc, selon elle, faire visiter aux consommateurs les élevages et ensuite ils seraient libres de déterminer leurs modes de consommation de façon éclairée.

Jean Lebrun

Comment peut-on évaluer et comprendre l'évolution des comportements des consommateurs en matière d'alimentation ?

Luc Mounier

Luc Mounier présente une enquête réalisée auprès de plus de 16 000 européens et montre qu'effectivement la consommation de viande est en baisse. Les consommateurs sont de plus en plus avertis de l'impact de l'élevage sur l'environnement. Le bien-être animal n'est pas le seul critère pris en compte par les consommateurs : " les bovins produisent plus de gaz à effet de serre que l'ensemble des voitures qui circulent ". La question qui se pose ensuite est la nécessité d'informer les consommateurs et de les avertir sur leurs modes de consommation. Ainsi, Luc Mounier invite les éleveurs à ouvrir leurs portes comme Christiane Lambert le fait. Les scientifiques, les éleveurs, les associations de protection animale ont un rôle d'information auprès des

consommateurs sur le bien-être animal et sur les conditions d'élevage. Et ensuite, libre à chacun de consommer ou pas de la viande, en fonction, de vraies justifications.

Léopoldine Charbonneaux

Léopoldine Charbonneaux ajoute à cette réflexion qu'il est nécessaire d'avertir le consommateur sur le mode d'élevage du produit qu'il achète. Elle illustre son propos avec l'exemple de l'étiquetage des œufs. L'étiquetage obligatoire du mode de production des œufs a permis de faire évoluer le marché vers l'élevage plein-air. Cette évolution est restée compatible avec le point de vue de l'éleveur. Certains ont même vu en ce changement la possibilité de moderniser leurs bâtiments et de développer un mode d'élevage plein-air, plus respectueux du bien-être de leurs animaux. Léopoldine Charbonneaux souligne que la transparence sur le mode d'élevage est un élément pertinent dans le choix des produits par les consommateurs.

Luc Mounier invite les éleveurs à ouvrir leurs portes

Patrick Pageat

Patrick Pageat soulève le problème suivant : les consommateurs, influencés par les images qu'ils voient sur internet et à la télévision souhaitent que les modes d'élevage évoluent. En parallèle, ils ne souhaitent pas forcément payer plus cher pour un produit de qualité supérieure. "Beaucoup de consommateurs préoccupés par le bien-être animal, au moment de l'achat, ne choisissent pas le produit qui correspond à leurs souhaits initiaux". On ne peut pas avoir des produits de qualité, des modes d'élevage plus respectueux du bien-être animal et des produits à bas prix. Patrick Pageat souligne qu'il est donc important de replacer la qualité au centre du débat. De plus, avec la mondialisation, on trouve de plus en plus de produits à des tarifs défiant toute concurrence. Il est donc difficile pour les éleveurs français de répondre à la fois à ce marché compétitif et aux demandes exigeantes des consommateurs.

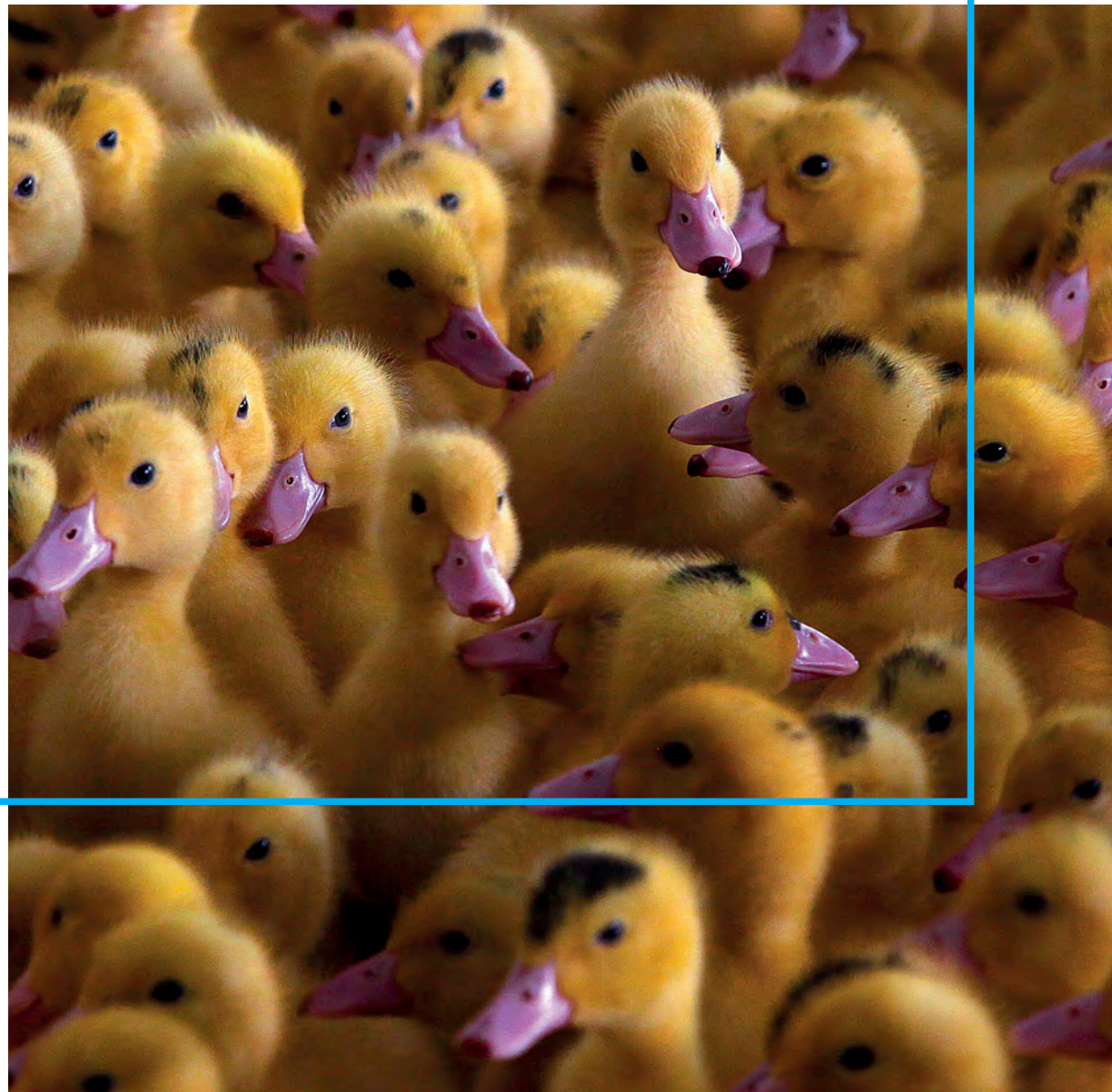


Il est important de replacer la qualité au centre du débat

Patrick Pageat



CONCLUSION



La notion de bien-être animal reste une notion mal définie et floue, en confondant le plus souvent " bien-être " et "bienveillance", ce qui est sans doute à l'origine des conflits depuis de nombreuses décennies. De plus, on confond également " animaux domestiques " et " animaux de compagnie " ; est-il normal de placer sur un pied d'égalité toutes les espèces animales ? Il faut donc parler au minimum du bien-être des animaux.

Les courants de pensée dans le domaine des relations homme-animaux sont contradictoires mais il semble raisonnable d'adopter des devoirs humains différents selon les espèces animales et leurs besoins. Ecartons les pensées extrêmes et considérons plutôt l'élevage comme un équilibre et un partage entre l'homme et les animaux. Il est alors nécessaire de faire évoluer progressivement les conditions d'élevage et de supprimer les maltraitances envers les animaux afin que leur santé et leur confort soient assurés dans toutes les situations d'élevage. En effet, les besoins varient d'une espèce à l'autre et il existe des indicateurs pour le vérifier.

Les réglementations permettent d'assurer une protection animale satisfaisante, mais elles doivent évoluer progressivement pour procurer à chaque espèce des conditions d'élevage, qui garantissent un équilibre viable entre l'homme-éleveur et les animaux.

Les consommateurs ne sont pas toujours assez informés des pratiques réelles

des élevages. Or le mode d'élevage pourrait être un élément pertinent dans le choix des produits. Encore faut-il que les consommateurs puissent avoir une idée objective de ces pratiques. Mais, le prix des produits reste pour beaucoup un facteur limitant le choix, et on ne peut pas avoir à la fois des produits de qualité, des modes d'élevage plus respectueux des animaux et des produits à bas prix. En revanche, il est possible que les pratiques d'élevage soient conformes aux besoins des animaux dans les élevages fermiers comme dans les grandes structures.

Les vétérinaires, dans leurs diverses fonctions, sont au cœur de ce débat. Nous reprendrons donc sur ce plan, les éléments présentés à la fin du colloque par le président du Conseil national de l'Ordre des vétérinaires, Michel Baussier. Il a ainsi souhaité replacer les vétérinaires au cœur du débat. Selon lui, "les vétérinaires ont sûrement été trop silencieux, les écoles vétérinaires elles-mêmes ne se sont pas suffisamment préoccupées de ces questions de bien-être des animaux." Une réforme a été réalisée au sein de l'Ordre national des vétérinaires : "l'Ordre des vétérinaires peut aujourd'hui participer à des actions en faveur de la santé publique dont le bien-être des animaux." Le vétérinaire, qu'il soit praticien ou dans les instances administratives, a les compétences face à ce sujet. Il est capable de conseiller les éleveurs et d'éduquer le public. Les vétérinaires doivent s'engager dans ce débat concernant le bien-être des animaux. Ils doivent en devenir le garant.



Enquête Ceva Santé Animale. Le point de vue des consommateurs en quelques chiffres.

Une étude* sur "Les Français et le bien-être animal" a été réalisée pour évaluer ce que les consommateurs pensent du bien-être animal.

9 personnes sur 10

ayant répondu au questionnaire déclarent être concernés par le bien-être des animaux.

Plus de la moitié

des participants pensent qu'aujourd'hui les animaux sont mieux considérés.

Pour presque la moitié d'entre eux, le bien-être en élevage passe par un environnement confortable et approprié (espace vital, contact avec les autres animaux, qualité de l'air, abris, etc.).

1 personnes sur 3

estime qu'il est primordial de supprimer toutes souffrances psychologiques telles que le stress ou encore la peur.



* Cette étude a été réalisée par Ceva Santé Animale et Opinea. Le questionnaire visa un échantillon de 1012 personnes, représentatif de la population française (en fonction de l'âge, du sexe, de la catégorie socioprofessionnelle, de la région des participants). L'enquête a été réalisée fin septembre 2016.

INTERVENANTS



LÉOPOLDINE CHARBONNEAUX

Directrice du CIWF France - Compassion in World Farming

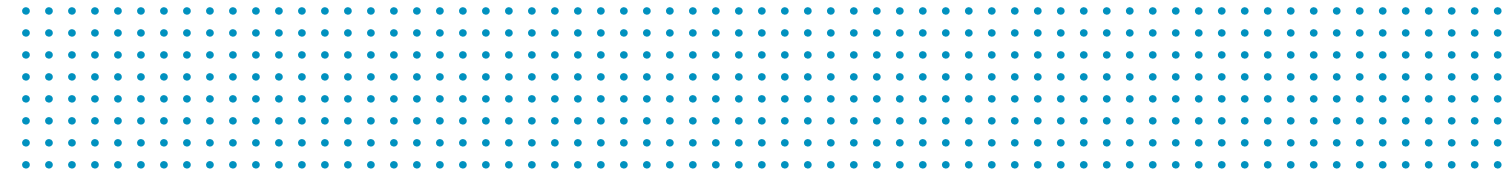
Léopoldine Charbonneaux est Directrice de CIWF France depuis 2011. Diplômée de Sciences Po Paris, fille d'agriculteur, passionnée de chevaux, Léopoldine Charbonneaux a été responsable marketing et communication dans le secteur privé, avant d'être consultante en développement et communication pour plusieurs ONG, notamment de protection animale, française et anglo-saxonnes (Humane Society International, WAF, Alliance for Rabies Control). CIWF est l'ONG internationale de référence dédiée au bien-être des animaux d'élevage. Créée en 1967 par un éleveur laitier, et présente en France depuis 2009, CIWF a pour mission d'encourager des pratiques d'élevage respectueuses du bien-être des animaux et des alternatives à l'élevage intensif, viables et durables, par le biais d'activités de plaidoyer, de campagnes et de partenariats. CIWF met en évidence les liens étroits existants entre bien-être animal, santé publique, sécurité alimentaire et problématiques environnementales. www.ciwf.fr et www.agrociwf.fr



MICHEL BAUSSIER

Président du Conseil national de l'Ordre des vétérinaires.

Docteur vétérinaire, diplômé de l'École nationale vétérinaire d'Alfort et de la Faculté de Médecine de Créteil. Assistant à l'École Nationale de Médecine Vétérinaire de Tunis de 1975 à 1977. Omnipraticien à Montceau-les-Mines de 1978 à 2011. Expert près la Cour d'Appel de DIJON depuis 1995. Membre de plusieurs associations humanitaires et de protection animale (Œuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoirs). Secrétaire général du Conseil régional de l'Ordre des vétérinaires de Dijon de 1987 à 1995, puis élu au Conseil supérieur de l'Ordre des Vétérinaires : membre de 1995 à 1998, secrétaire général de 1998 à 2007, vice-président de 2007 à 2010, président depuis le 21 décembre 2010.



CHRISTINE DEMESSE

Présidente de l'Association des anciens élèves de l'ENA

Ancienne élève de l'ENA, (promotion Henry-François d'Aguesseau 1982), Christine Demesse est gérante fondatrice de CD Conseils, cabinet spécialisé dans les relations public/privé et dans le conseil en stratégie de sociétés développant des process innovants, plus particulièrement dans les domaines de l'urbanisme de l'immobilier et du développement durable. Elle a acquis son expérience tant dans la sphère de l'Etat que dans l'entreprise (cabinets ministériels, contrôle général économique et financier puis fédération des industries du tabac, fédération des promoteurs immobiliers et enfin direction des relations institutionnelles du groupe Nexity). Membre du conseil d'administration du groupe Constructa, de l'association Femmes, débat et société, Christine Demesse est Présidente de l'Association des anciens élèves de l'ENA depuis février 2011.



JEAN-PIERRE DIGARD

Ethnologue et anthropologue, membre de l'Académie d'Agriculture de France

Jean-Pierre Digard a reçu une triple formation : de zoologue, d'ethnologue et d'orientaliste. Entré au CNRS en 1971, directeur de recherche en 1983, directeur de recherche émérite depuis 2007, directeur de laboratoire de 1981 à 1993, président de la section d'anthropologie du Comité national de la recherche scientifique de 1995 à 2000, il a développé deux spécialités : l'ethnologie du Moyen-Orient et l'anthropologie des relations hommes-animaux, domaines sur lesquels il a publié 21 ouvrages – L'homme et les animaux domestiques (Fayard, 1990, prix de l'Académie française), Le cheval, force de l'homme (Gallimard, 1994, prix de l'Académie vétérinaire), Les Français et leurs animaux (Fayard, 1999), Chevaux et cavaliers arabes dans les arts d'Orient et d'Occident (Gallimard, 2002), Une histoire du cheval (Actes Sud, 2004), etc. – et quelque 370 articles. De 1995 à 2006, il a siégé au Conseil scientifique puis au Comité d'orientation scientifique et technique des Haras nationaux. Il est chevalier du Mérite agricole et membre de l'Académie d'agriculture.

INTERVENANTS



MARC GOGNY

Directeur de l'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort

Ancien élève de l'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort (A79), le Professeur Marc Gogny est agrégé de Physiologie, Pharmacodynamie et Thérapeutique vétérinaires et spécialiste européen en Pharmacologie vétérinaire (ECVPT). Sa carrière d'enseignant-chercheur s'est déroulée majoritairement à l'Ecole nationale vétérinaire de Nantes (devenue Oniris). Pendant cette période, ses thématiques de recherche sont orientées vers la physiopathologie et la pharmacologie vasculaires, l'inflammation et la douleur. Il se passionne surtout pour les sciences de l'éducation et la conduite du changement des pratiques éducatives en formation professionnelle. Expert auprès de l'Association Européenne des Etablissements d'Enseignement vétérinaire, il promeut une approche pédagogique qui privilégie l'acquisition de compétences professionnelles directement mobilisables quelle que soit l'orientation choisie par le jeune vétérinaire diplômé. Il dirige l'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort depuis le 1er septembre 2012.



JEAN GLAVANY

Ancien ministre de l'Agriculture et de la Pêche, député des Hautes-Pyrénées

Jean Glavany, Député P.S de la 1ère circonscription des Hautes-Pyrénées, ancien chef de Cabinet de François Mitterrand a été Ministre de l'Agriculture et de la pêche en 1998, dans le gouvernement de Lionel Jospin. Membre de la Commission des Affaires Etrangères de l'Assemblée nationale depuis 2002, il est l'auteur de nombreux rapports dont « L'Afghanistan, un chemin pour la paix », écrit en 2009 avec le Député Henri Pagnol. En 2011 il a été rapporteur du rapport d'information sur « la géopolitique de l'eau », et en 2012 de la mission « Révolutions Arabes ». Il est également Président du Groupe Amitié France-Afrique du Sud et membre de la commission secret Défense. En 2014 il est l'auteur d'un amendement qui reconnaît dans le code civil, aux animaux la qualité « d'êtres vivants doués de sensibilité ».



CHRISTIANE LAMBERT

Vice-présidente de la FNSEA
Fédération nationale des syndicats
d'exploitants agricoles

De parents agriculteurs et militants à la JAC, Christiane LAMBERT a très tôt choisi le métier d'agricultrice : à 19 ans, elle s'installe sur une exploitation laitière et porcine. Présidente du CCJA de Massiac (1981-1984) puis vice-présidente du CDJA du Cantal (1982-1988), elle a été la première présidente du CRJA Auvergne en 1986. Christiane et son époux sont aujourd'hui agriculteurs en GAEC avec 106 ha de cultures (maïs, blé, orge, pois et colza) destinés à un élevage de porcs Naisseur Engaisseur de 250 truies, avec 2 salariés.

Première femme présidente du CNJA (1994-1998), son action a été marquée par la Charte Nationale pour l'installation déclinée ensuite dans les départements, la concrétisation de la multifonctionnalité et l'ouverture aux préoccupations territoriales et environnementales. Elle a été Présidente de la FDSEA du Maine-et-Loire de 2001 à 2011, Secrétaire Générale de la FRSEA des Pays de Loire de 2001 à 2014 et membre du bureau Chambre d'Agriculture depuis 2001. Administratrice de la FNSEA depuis mars 2002, membre du Bureau depuis 2005, elle est Première Vice-présidente depuis décembre 2010, Vice-présidente de la Commission Environnement, Présidente de la Commission Chaîne alimentaire et responsable du Pôle Croissance durable et Société. Christiane LAMBERT a été présidente du réseau FARRE (Forum de l'Agriculture Raisonnée Respectueuse de l'Environnement) de 1999 à 2005, préside le fonds de formation continue, VIVEA, est également vice-présidente de l'IFOCAP (Institut de Formation des Cadres Paysans), et de l'association AEI (Agriculture Ecologiquement Intensive) basée à Angers.

INTERVENANTS



JEAN-PAUL MIALOT

Président de l'Association des Anciens Elèves et Amis de l'École d'Alfort

Ancien élève de l'École nationale vétérinaire d'Alfort (EnvA), diplômé en 1975, DEA de Biologie et physiologie animale (1981), docteur de l'INA-PG en 1992...

Après une année d'activité en clientèle libérale (1975-76), il a suivi une carrière d'enseignant chercheur à l'EnvA jusqu'en janvier 2005 avec encadrement de plus de 90 thèses d'Université, DEA et thèses de doctorat vétérinaire expérimentales et publication de plus de 70 articles de recherche. Au cours de cette période, nombreuses activités dont président du département des productions animales, directeur adjoint de l'EnvA, directeur d'un laboratoire de recherche puis, directeur adjoint de l'UMR INRA-EnvA 1198 Biologie du développement et reproduction.

A partir de 2005, il occupa les postes d'adjoint au directeur de l'enseignement et de la recherche, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, au Ministère chargé de l'Agriculture (2005-2007), directeur de l'EnvA (2007-2012), Inspecteur général de santé publique vétérinaire au Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (2012-2015).



PATRICK PAGEAT

Chef du Département Identification des Sémiochimiques et Conception des Analogues (DISCA)
Professeur Associé à l'E.I. Purpan (INP Toulouse)

Docteur en Médecine Vétérinaire à l'ENVL en 1983, crée la consultation de médecine comportementale à l'ENVL puis à l'ENVA. Docteur du MNHN en 1991; Habilitation à Diriger des Recherches en 2011 à l'INP Toulouse. Il a publié quatre ouvrages et 120 articles scientifiques. Co-fondateur du Diplôme Inter-Ecoles de Vétérinaire Comportementaliste, de l'European Society of Veterinary Clinical Ethology (1996), de l'European College of Animal Welfare and Behavioural Medicine. En 1995, il crée l'IRSEA (Institut de Recherche en Sémiochimie et Ethologie Appliquée), et a déposé plus de 350 brevets internationaux. Patrick Pageat est aussi Professeur Associé d'Ethologie Appliquée et Bien-Être Animal à l'E.I. Purpan, chercheur au sein de l'Unité de recherche « Systèmes de Production Agricoles » ; Professeur invité des Facultés Vétérinaires de Barcelone et de Pise.



LUC MOUNIER

Professeur de zootechnie et bien-être animal, VetAgro Sup Campus vétérinaire de Lyon

Diplômé de l'École Nationale Vétérinaire de Lyon en 2001, Luc Mounier a ensuite effectué sa thèse d'université à l'Inra de Clermont-Ferrand Theix sur le « Bien-être des taurillons issus de races allaitantes : impact du réallotement et de la spécialisation de l'éleveur en engraissement » sous la direction de P. Le Neindre et Isabelle Veissier. A l'issue de sa thèse, Luc Mounier a été recruté à l'École Nationale Vétérinaire de Lyon en 2006 en qualité de maître de conférences en zootechnie, comportement et bien-être animal. Après avoir soutenu son habilitation à diriger des recherches, "Approche appliquée de l'amélioration du bien-être animal en élevage bovin" en 2013, Luc Mounier a été reçu en 2016 au concours de Professeur en zootechnie, bien-être animal à VetAgro Sup. Outre de nombreuses formations au bien-être animal, à destination des étudiants vétérinaires, mais pas seulement, vétérinaires, techniciens ou éleveurs, que ce soit en France ou en Europe, Luc Mounier a participé ou coordonné de nombreux projets de recherche (Welfare Quality®, EUWelNet, Use of animal based measures for the assessment of dairy cow welfare, welfare assessment of dairy cows in small scale farming systems, ...). Il est auteur de nombreux articles et communications orales. Il a également de nombreuses activités d'expertise, que ce soit auprès de la Commission Européenne, ou encore dans le groupe de travail Bien-être animal de l'Anses dont il est membre depuis 2012. Enfin, Luc Mounier a été le premier diplômé français du collège européen de vétérinaire spécialiste en bien-être animal en 2012.

INTERVENANTS



FRANCIS WOLFF

Professeur émérite de philosophie
à l'Ecole Normale Supérieure de
Paris

Actuellement professeur émérite au département de philosophie de l'Ecole normale supérieure (rue d'Ulm), il a enseigné dans diverses universités françaises (Reims, Aix en Provence, Paris Nanterre) ou étrangères (notamment université de Sao Paulo, Brésil).

Il partage ses travaux entre histoire de la philosophie grecque et travaux personnels, consacrés notamment à l'investigation anthropologique, dans Notre humanité.

D'Aristote aux neurosciences (Fayard, 2010). Son dernier livre, Pourquoi la musique ? (Fayard 2015), prolonge ces recherches puisqu'il se demande pourquoi la musique est consubstantielle à l'humanité.



MARC PRIKAZSKY

Président Directeur Général de
Ceva Santé Animale

Ancien élève de l'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort (EnvA), diplômé en 1983, Marc Prikazsky intègre le groupe français Sanofi Santé Nutrition Animale en 1995 au poste de Directeur de la filiale France et devient Directeur Zone Europe en 1998. En 2004, il prend la Direction des Opérations du Groupe Ceva Santé Animale avant d'en devenir le Directeur Général en 2006 et Président Directeur Général en mars 2009. Sous sa direction, Ceva connaît une croissance à deux chiffres et se place actuellement au 6ème rang mondial de la santé animale. Avec la réalisation de son 4è LBO en juin 2014, Ceva ambitionne de devenir à l'horizon 2020 le premier acteur indépendant du top 5 mondial de la santé animale. Marc est également Président du Club des ETI d'Aquitaine et Membre du Bureau de la CCI Internationale d'Aquitaine.



Ensemble, au-delà de la santé animale



250 ans

ENVA

École nationale vétérinaire d'Alfort
1766-2016



ACTES RÉSUMÉS
DU COLLOQUE

16 octobre 2016

Bien-être animal et société

Animal sensible et élevage :
utopie ou réalité?



En partenariat avec :

7 avenue du Général de Gaulle, 94704
Maisons Alfort cedex
communication@vet-alfort.fr



Avec le soutien de :

